

**COMPTE RENDU**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 29 SEPTEMBRE 2014**

Ouverture de la séance à 19 heures

L'an deux mille quatorze, le lundi 29 septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Messigny-et-Vantoux, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Vincent LEPRETRE, Maire, après convocation légale du 22 septembre 2014.

**Présents** : MM. LEPRETRE Vincent, DUVERT Alain, RESSY Serge, Mmes PICCIONE Céline, MARANDE Delphine, VOLLMER Nadine, MM. OLLAGNIER Julien, LEBROT Vincent, Mme EMOND Monique, M. THIRIOT Jean-François, Mmes GODOT-FEBVRE Marie-Madeleine, BRUCHON Virginie, M. LECLERC Mathieu, Mme TASSIN Françoise, M. MAS Pierre, Mme GAY Françoise, M. COUTURIER Jean-Luc, Mme ROUSSIN Dominique, M. DUDA Jean-Marie.

Mme Delphine MARANDE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

**1) Installation d'un nouveau conseiller municipal**, suite à la démission de Mr Jean-Pierre Potron, Mr Jean-Marie DUDA se présente à l'assemblée, et un tour de table de « présentation » est réalisé.

Mr DUDA désire prendre part aux commissions :

- Urbanisme/Cadre de Vie
- Finances.

Monsieur le Maire propose aux conseillers désireux de modifier leurs engagements dans les diverses commissions, de profiter de l'occasion présentée :

- Mme Virginie BRUCHON se retire de la commission Association/Jeunesse
- Mme Françoise GAY s'inscrit à la commission Sociale.

Dans un courrier daté du 10/07/2013, Mr Lechenet fait part de son intérêt pour une parcelle d'environ 800 m<sup>2</sup> en zone 1AUD.

Dans un autre courrier daté du 22/05/2014, Mr Lechenet modifie sa demande en sollicitant deux parcelles pour une surface totale d'environ 1 500 m<sup>2</sup> en zone 1AUEP1 (zone économique et paysagère) : parcelles ZN 86 et ZN 92, au prix de 60€/m<sup>2</sup>.

Dans un courrier daté du 08/09/2014, Mr Lechenet confirme son intention d'acquérir une parcelle avec exclusion de construction d'une habitation, en destinant exclusivement l'acquisition à un usage professionnel destiné aux professionnels de santé.

Mr le Maire propose la vente de ces parcelles au prix de 60 €/m<sup>2</sup>, étant entendu que le document d'arpentage et les frais liés à l'acquisition seront à la charge de l'acquéreur.

Il est également proposé d'insérer dans l'acte une mention stipulant l'interdiction temporaire de 20 ans de changer la destination des locaux en usage d'habitation.

La vente est entérinée par le conseil après un vote à bulletin secret.

**3) Acquisition terrain Marande/Cheveau**

Mme Delphine Marande a quitté la séance et n'a pas participé au vote.

Mr et Mme Marande Marcel mettent en vente un terrain AH 450 de 417 m<sup>2</sup>, situé dans le bas de la rue de la Mare.

Mr Cheveau (voisin jouxtant cette parcelle) et la commune se portent coacquéreurs de cette parcelle, sachant que la commune a pour objectif d'élargir l'emprise du cheminement piétonnier.

Le Maire donne lecture du projet :

- acquisition de 62 m<sup>2</sup> au prix de 40.76 €/m<sup>2</sup> = 2527.12 € auxquels s'ajoutent les frais du document d'arpentage et de bornage.

La délibération est soumise au vote : projet adopté.

#### **4) Terrain Pannecièrre**

La commune s'est manifestée pour l'acquisition d'un ensemble de parcelles mitoyennes d'une surface totale de 2 ha 94a 80 ca, cadastrées ZO 75 A et ZO 75 B, et ZO 76 A et ZO 76 B, lieudit « La Corvée du Pont », parcelles situées à proximité de la Salle des Fêtes rue du stade.

Il est précisé que ces parcelles sont en zone N (Naturelle) et sont non constructibles.

Mr le Maire rappelle que la commune est à ce jour propriétaire de peu de biens fonciers dans le périmètre du village, et que ces parcelles sont situées à proximité de zones de loisirs.

Il propose d'acquérir ces parcelles pour une somme de 24 000 €, étant entendu que les frais d'acquisition seront à la charge de la commune.

La délibération est soumise au vote : projet adopté.

#### **5) Fonds de concours Communauté de Communes Forêts, Seine et Suzon : solde 2013**

Mr le Maire rappelle que lors de la fusion des 2 Communautés de Communes, il a été nécessaire de procéder à une harmonisation des taux d'imposition entre les 2 communautés de communes, ceux de la communauté de communes Forêts, Lavières et Suzon ont augmenté et ceux de la commune de Messigny-et-Vantoux ont diminué.

Cependant, ces taux ont été harmonisés à compter de 2013, mais pour 2013, la Commune de Messigny et Vantoux s'était déjà acquittée de tous les frais concernés (notamment frais liés aux bâtiments et au personnel) : d'où la création du Fonds de Concours.

Ce Fonds de Concours représentait une somme de 304 836.00 €, qui a déjà donné lieu au remboursement de 201 474.19 €. A ce jour, il reste donc une somme à percevoir de 103 361.81 €.

Afin de pouvoir percevoir cette somme, il est nécessaire que le Conseil Municipal délibère en demandant le remboursement de la somme due auprès de la communauté de communes « Forêts Seine et Suzon ».

La délibération est soumise au vote : adopté.

#### **6) Budget Principal**

Décision modificative n°1 : proposition de transférer 50 000.00 € du budget Bâtiments au budget Foncier afin de faire face aux acquisitions futures ; 19 voix Pour.

Indemnité de conseil allouée au receveur municipal : Il est proposé d'allouer l'indemnité dans les mêmes conditions pour 2014, sachant que la somme n'est pas encore connue à ce jour, mais devrait avoisiner les 500 € : décision favorable.

### **7) Commission Impôts Locaux**

Cette commission ne peut-être constituée que de non élus, contribuables de Messigny-et-Vantoux. Cette commission permet de définir les bases d'imposition.

La commune doit donner 24 noms (12 titulaires et 12 suppléants), l'administration en retiendra 12 (6 titulaires et 6 suppléants). Ces personnes officieront au sein de cette commission pendant 6 ans.

Liste des titulaires : MM. Pascal POYEN, Jean-Louis EMOND, Enrique GOMEZ, Henri REVOL, Mme Josiane CARRELET, MM. Victor SALVI, Bernard TISSIER, Maurice ALLARD, Guy MULLER, Olivier BEURTHERET, Christian RAES, Jean-Michel TILLY, Robert NOMINE, Sylvain TORTOCHOT, **Jean ESTIVALET**

Liste des suppléants : Mme Christelle COUTURE, MM. François SOUDIDIER, Christian DEL VITTO, Axel LALUC, Jacques BRENIAUX, Serge PARFAIT, Guy CHASTIN, René LE GUENEDAL, Serge Moutault, Jean PAOLUCI, Jacques DEJEUX, Robert LEGELEY, Franck LAFOY (garage).

### **8) Subventions Municipales**

Jumelage : Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Madame la Présidente du Comité de Jumelage du 26 août 2014. Il rappelle que tous les deux ans, la commune participe aux frais de réception et d'organisation lors de venue de groupe d'HARXHEIM. De plus, une marche Franco-allemande aura lieu le 04/10/2014, générant elle aussi des frais. La présidente du Jumelage sollicite la Mairie afin de bénéficier d'une subvention exceptionnelle, afin de pallier le surcoût.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 500 € au comité de Jumelage pour participer aux frais d'organisation de la réception de la délégation d'HARXHEIM des 13-14 juin et 4-5 octobre 2014.

Cyclocross Derepas : Comme tous les ans est organisée une manifestation cycliste dans la commune, par David Derepas de la société PRODIALOG.

La commune est également sollicitée pour une subvention. Après discussion, il est proposé de verser une subvention de 250 €.

### **9) Comité des Fêtes**

Mr le Maire rappelle une délibération du 24/05/2013, concernant la dissolution du Comité des Fêtes. Le Comité des Fêtes disposait d'un compte bancaire présentant un solde créditeur de 16083.70 €, crédit affecté à la commune.

Suite à la remise en « route » du Comité des Fêtes le 18/06/2014, des animations ont eu lieu, et la Commune a engagé des frais pour le compte du Comité des Fêtes à hauteur de 2054.32 €.

A ce jour, il reste donc un solde à restituer au Comité des Fêtes de 14029.38 € (16 083.70 € - 2 054.32 €). Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

## **10) Travaux**

Préau de l'école: rappel : à ce jour, 86 enfants fréquentent la cantine, nécessitant 2 services, et il n'y a rien pour s'abriter les jours de grosse chaleur, de pluie ou de grand froid.

Il est envisagé de réaliser un préau adossé au bâtiment périscolaire, (mais restant compétence communale). La maîtrise d'œuvre est attribuée au cabinet A2A pour un montant d'honoraires de 4 680 € HT. Délibération adoptée à l'unanimité.

Etanchéité de la cabane de chasse : 2 devis ont été demandés : entreprise SOMEZ en octobre 2013 pour un montant de 6 498 € HT et un devis chez SERVICE ETANCHE pour 2 971 € H adopté.

Plateau de la Mare : suite à une demande d'un aménagement piéton, d'un marquage au sol et d'un éclairage public à améliorer, un devis pour l'éclairage public par l'entreprise Demongeot de 886.30 € est adopté.

Plancher de l'Eglise : il s'avère que le plancher est très détérioré, il faut impérativement le refaire : l'entreprise CARILLON a présenté un devis de 5 449 € HT pour environ 23 m<sup>2</sup> de plancher et la mise en place d'un grillage renforcé à destination des pigeons.

Trottoirs Rue de la Maladière : Projet de sabler les trottoirs (environ 4 000m<sup>2</sup>). Il a été envisagé de faire réaliser ces travaux par les employés municipaux, mais les frais (hors salaires/temps passé) se montent à 11 800 €, il est donc plus favorable de les faire réaliser par une entreprise extérieure.

Il va être demandé de réaliser en même temps un enrobé le long du mur du Suzon afin d'éviter les infiltrations qui détériorent le mur.

Face à l'importance des travaux à engager, il est indispensable de procéder à une consultation d'entreprises, pour l'exécution de ceux-ci.

Mur de la Communauté de Communes : une nouvelle consultation sera lancée pour ces travaux.

### Contrat SPA :

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du 10 septembre 2014 de la SPA Amis des Bêtes, Refuge de Jouvence et de la nouvelle convention d'accueil des animaux errants conforme aux nouvelles réglementations en vigueur.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve la nouvelle convention d'accueil des animaux errants, entre la commune et la SPA Amis des Bêtes, à compter du 01 janvier 2015, s'engage à leur allouer une indemnité annuelle de 0.50 euros par habitant, et autorise Monsieur le Maire à signer la convention à passer.

Contrat de l'école maternelle 2014/2015 : suite au changement des rythmes scolaires, le contrat de l'entreprise LIMP de Messigny-et-Vantoux est à régulariser, à raison de 9 h

30 par semaine à 22.08 € de l'heure, ce qui fait un total mensuel de 839 € HT par mois.  
Délibération adoptée.

Divers :

Point sur la rentrée scolaire : 43 enfants en maternelle, et 86 en primaire.

Don de 24 ordinateurs et écrans de l'université de Bourgogne à destination de l'école.

Les N.A.P. : (Nouvelles Activités Périscolaires) : le retour est plutôt positif de la part des enfants comme des parents.

Cantine : suite au changement de prestataire, il n'y a pas de problème particulier.

Navette TRAM : information concernant l'avancement du dossier.

Jardins de Cybèle : projet « Tête blonde - Tête blanche » : création d'un potager entre les enfants de l'école et les pensionnaires.

Agenda :

Samedi 04/10/2014 : réception d'honneur à Sandy Thibault championne de France, d'Europe et du Monde, en BMX à Savigny le Sec : versement d'une aide financière de 500 €.

Samedi 18 et Dimanche 19/10/2014 : Art Expo à Messigny-et-Vantoux.

Dimanche 16/11/2014 : journée de la Trisomie 21 avec possibilité de commander son petit déjeuner : diffusion à faire dans les boites aux lettres.

Le Maire,  
Vincent LEPRETRE